

Le lundi 18 décembre 2023

Baignade toujours interdite sur la plage de Trou d'Eau



Afin d'assurer la sécurité et les conditions de salubrité des usagers du littoral et du lagon, l'arrêté municipal qui interdit l'accès, la baignade et les activités nautiques sur la plage de Trou d'eau est prorogé jusqu'à nouvel ordre et est complété par l'interdiction des activités de pêche.

Des analyses des eaux de baignade sont toujours en cours pour déterminer l'origine de la pollution survenue au sud de cette plage ce samedi 16 décembre 2023.

La Ville de Saint-Paul remercie les usagers pour leur compréhension.